

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS  
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020 A 10h00**

**DELIBERATION N° 2020/17**

**POURSUITE DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE  
ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le comité syndical a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 15

Délibération affichée le :

**Membres titulaires présents :**

Madame et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Christian JULIEN, Nicole PEYCELON, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA

**Membres titulaires absents représentés :**

Monsieur Yannick JARDIN représenté par Monsieur René CHAVAS

**Membres titulaires absents excusés : /**

**Membres suppléants présents : /**

**Pouvoirs : /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHE

---

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2020

### POURSUITE DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le SYDEMER adhère depuis 2009 à AMORCE. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des apports de cette association, il est proposé au Comité Syndical de renouveler son adhésion.

Par ailleurs, il convient de désigner un membre du syndicat pour le représenter au sein des diverses instances de l'association, ainsi qu'un suppléant.

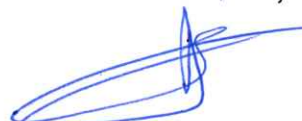
◆◆◆

#### Le comité syndical, après avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à poursuivre l'adhésion à l'association AMORCE et à signer les différents actes nécessaires,
- désigne Monsieur Pierre DREVET comme représentant titulaire et Monsieur Georges ROCHETTE comme représentant suppléant pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association.

Mis aux voix ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



François DRIOL